

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 35 (1998)  
**Heft:** 1364

**Artikel:** Une influence tout à fait négative  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1010289>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Vers une juridiction universelle?

*La détermination à punir les crimes contre l'humanité s'affirme de plus en plus.*

**P**OUR JUGER LES crimes contre l'humanité, l'arsenal juridique existe depuis longtemps. Au temps de la piraterie déjà, ce crime contre l'humanité était condamné; la juridiction internationale se remet en place aujourd'hui. Ce qui est nouveau surtout, c'est la détermination à punir les coupables, comme en témoigne la création en juillet dernier du Tribunal pénal international. Extraits du *Financial Times*:

«L'arrestation d'Augusto Pinochet prouve que les droits de l'homme se mondialisent. Le juge Baltasar Garzón s'appuie sur plusieurs cas de jurisprudence internationale, comme le statut du Tribunal de Nuremberg en 1945,

dont le Royaume-Uni était signataire et qui fut par la suite approuvé par l'Assemblée générale des Nations unies. Il faut également prendre en compte la Convention des Nations unies de 1948 contre le génocide, la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies de 1973 sur le jugement de crimes contre l'humanité, la déclaration de l'assemblée générale de 1992 sur les «disparus» et la Convention européenne de prévention de la torture.

»Comme le montre cette liste, les bonnes intentions sont légion dans le domaine des droits de l'homme. Mais ce qui est nouveau, c'est la détermination à punir les violations. Elle s'explique en partie par la réaction tardive

face aux horreurs des génocides bosniaque et rwandais, au début des années 90. Réaction qui, à son tour, a donné naissance aux tribunaux sur les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda, siégeant respectivement à La Haye, aux Pays-Bas, et à Arusha, en Tanzanie. Conséquence nettement plus significative, les Nations unies ont créé en juillet dernier un Tribunal pénal international (TPI) permanent (ou Cour criminelle internationale). Quelque 120 pays ont voté en faveur de sa mise en place. Les États-Unis, officiellement inquiets de voir leurs soldats en mission de maintien de la paix entraînés devant des juges étrangers, ont voté contre et ainsi rejoint une demi-douzaine de pays au parcours douteux sur la question des droits de l'homme, dont la Chine, l'Irak et la Libye. La création du TPI doit encore être ratifiée avant qu'il puisse commencer à travailler. S'il fonctionnait dès à présent, il aurait pu soulager la pression politique qui pèse sur l'Espagne et le Royaume-Uni dans l'affaire Pinochet, prétend Mark Weller, juriste britannique de Cambridge, spécialisé dans le droit international. [...]

David Suchon et Jimmy Burns, *Financial Times* et *Courrier International*, n°418, 5-11.11.98

REVUE DE PRESSE

## Une influence tout à fait négative

«**L** E BUDGET DE la Confédération, pour cette année, était marqué au fer rouge. Il ne prévoyait pas moins de 7,6 milliards de francs de déficit. Le chiffre effectif devrait tourner autour des 2 milliards. Soit presque quatre fois moins. Une diminution aussi substantielle, sur une si courte période, tient de la prestidigitation. Ce qui nécessite une explication.

### Belle démonstration

Il faut toutefois commencer par poser une question. Il est évident qu'avec son déficit annoncé de 7,6 milliards de francs, Kaspar Villiger a joué sur du veulours pour faire passer devant le peuple, en juin dernier, son programme d'assainissement des finances fédérales. La situation était décrite comme intolérable, et l'accumulation de déficits mettait en jeu l'avenir du pays. Pas moins.

La Berne fédérale jure aujourd'hui ses grands dieux que rien n'a été caché au peuple. L'amélioration enregistrée provient pour moitié, fait-on valoir, des encaissements nets (2,7 milliards de francs) résultant de l'entrée en Bourse de Swisscom. La belle réponse! Au début de l'été, on savait évidemment que Swisscom serait partiellement privatisée

à l'automne et que le rythme des rentrées fiscales dépassait les prévisions.

Le point le plus important à examiner, dans cette affaire, est cependant ailleurs. Les 2,7 milliards de recettes supplémentaires (en plus du pactole Swisscom) résultent, dit le Département fédéral des finances, de la bonne situation économique. Autrement dit, il aura suffi que les affaires reprennent en 1997 pour que les finances publiques s'améliorent nettement cette année. Belle démonstration de l'impact de la conjoncture sur les budgets! Belle démonstration aussi que la recherche de l'équilibre financier passe par la croissance de l'économie, beaucoup plus que par des «mesures d'économies [...]

### Les leçons n'ont pas été tirées

Compte tenu de ces constatations, on pourrait supposer, ou du moins espérer, que les leçons ont été tirées. Ça ne paraît pas être le cas: les politiques dites d'«assainissement» ont toujours le vent en poupe. Sans égard pour les risques que le ralentissement de la croissance mondiale pourrait faire connaître à l'économie suisse, en particulier aux emplois».

Jean-Pierre Ghelfi, in *L'événement syndical*, 3.11.1998

#### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:  
Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Pierre Imhof (pi)

Charles-F. Pochon (cfp)

Anne Rivier

Débat: Gérald Progin

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,  
Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,  
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, case postale 2612  
1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9